



STOP À L'IMBROGLIO SUR LA CSM-R!

QUI PENSE À LA PROTECTION SOCIALE DES RETRAITÉS ET DE LEURS FAMILLES?

En janvier 2011, les 5 Fédérations syndicales, sous l'impulsion de FO, ont décidé de créer la Couverture Supplémentaire Maladie pour les Retraités (CSM-R) pour pallier au désengagement de nos Employeurs de la branche envers leurs anciens salariés en matière de couverture santé « dite de 3e niveau ».

En 2018, le Conseil d'Administration de la CCAS, avec les seules voix des Administrateurs CGT (et la voix prépondérante du Président), a décidé de retirer la gestion de la CSM-R à ENERGIE MUTUELLE (ex. MUTIEG) pour la confier à SOLIMUT (déjà assureur de notre couverture maladie) à compter du 1^{er} janvier 2019.

FO a voté contre, car nous n'étions pas convaincus que les intérêts des retraités soient mieux assurés par un changement de gestionnaire.

Nous avons demandé un moratoire, car seul un état des lieux concerté pouvait redéfinir les véritables besoins de nos retraités en conservant le véritable esprit mutualiste. Les principes constituant les fondements de la mutualité et qui doivent guider l'action des mutualistes sont et resteront Liberté, Démocratie, Solidarité et Indépendance. Ces principes forment un tout indissociable au risque de faire perdre sa raison d'être à n'importe quelle mutuelle. Hélas nous n'avons pas été entendus !

Malgré des déclarations de bonnes intentions (lors d'un Copil en octobre 2018) d'assurer une passation de pouvoir dans l'intérêt des adhérent(e)s entre ENERGIE MUTUELLE et SOLIMUT, la situation actuelle ressemble plus à **une guerre de tranchées entre deux entités mutualistes** où, comme d'habitude, **les victimes de cette querelle commerciale et idéologique vont être les retraité(e)s et leurs familles !**

ÉNERGIE MUTUELLE, qui avait créé récemment une contre-proposition à la CSM-R, vient d'envoyer un courrier, à tous les adhérent(e)s CSM-R qui avaient pris l'option SODELI ou CORT, pour leur signifier qu'à compter du 1^{er} juillet 2019, l'automatisation du règlement de leurs prestations (CSM-R vers SODELI ou CORT) ne se ferait plus ! les intéressés seraient obligés d'envoyer eux-mêmes les documents pour se faire rembourser pour leur option SODELI ou CORT ! En tout bon commerçant, il propose une adhésion à leur nouveau contrat Sérénité pour pérenniser le fonctionnement actuel avec des propositions de tarif.



Le courrier envoyé est même prérempli ; il ne manque que la signature. Et comme cela ne suffit pas, une démarche téléphonique (très incitative) invite à adhérer rapidement à Sérénité.

Comme si la cacophonie ne suffisait pas, deux organisations syndicales ont pris le parti d'appuyer la démarche commerciale d'ÉNERGIE MUTUELLE.

Pour rappel, l'ancienne appellation de l'ex. MUTIEG, devenue ÉNERGIE MUTUELLE, était au départ la MUTUELLE EUROPÉENNE de SANTÉ portée par la CFE/CGC, qui tout naturellement et pour des raisons d'intérêts à la fois économiques et idéologiques, a clairement pris le parti du nouveau contrat Sérénité d'ÉNERGIE MUTUELLE. Et la CFDT (majoritaire au CA d'ÉNERGIE MUTUELLE) n'a pas caché sa préférence.

La CGT joue gros dans cette affaire et se débat pour ne pas revivre le désastre, en matière d'assurances, laissé par l'abandon par l'AGRR du contrat de garantie obsèques voici quelques années.

Dans une année électorale chargée, sa décision (seule) de modifier le gestionnaire du contrat CSM-R est à haut risque, car une mauvaise passation des fichiers d'adhérents et une guerre commerciale ouverte entre l'ancien gestionnaire (ÉNERGIE MUTUELLE) et le nouveau (SOLIMUT) sur fond de combats idéologiques, dans lesquels certaines fédérations se sont engouffrées, peuvent à terme ressembler à une chronique d'une mort annoncée de la CSM-R.

Pour FO ÉNERGIE et MINES, dont notre référence est l'indépendance, **seul l'intérêt des retraités et de leurs familles, en matière de protection sociale, nous guide.** Nous renvoyons dos à dos les différents acteurs de cette guerre idéologique et commerciale.

Mais force de constater que **les arguments de « vente » de l'ancien gestionnaire et de ses supporters syndicaux sont tronqués :**

- ils ne font leur comparaison tarifaire que sur le coût max. d'une cotisation CSM-R isolée ou famille calculée sur un revenu fiscal de référence supérieur à 24 955 euros.
- ils ne disent pas un mot sur le coût d'une cotisation avec un revenu fiscal de référence inférieur.
- ils ne parlent pas des ristournes dues à un contrat IDCP, Dépendance ou Obsèques qui allègent le montant de la cotisation.
- ils ne parlent pas de la tranche gratuite avec un revenu fiscal de référence inférieur à 10 520 euros qui permet à nos retraités avec de petits revenus d'avoir une meilleure protection santé malgré des moyens insuffisants.

■ ils ne prennent pas en compte la vulnérabilité de nos plus anciens qui sont désorientés par cette avalanche de contradictions qui sont parfois « limites » au niveau des arguments.

En résumé, **où se trouve la solidarité grande vertu de nos activités sociales et mutualistes ?** Qui, des signataires de la création de la CSM-R en 2011, a déclaré vouloir dénoncer sa signature ?

La position de FORCE OUVRIÈRE est limpide ! Nous avons dénoncé maintes fois la gestion de la CSM-R et nos divergences de vues avec la CGT dans le seul objectif d'amélioration et toujours dans le seul intérêt des Électriciens et Gaziers.

Notre opiniâtreté commence à porter ses fruits :

- le CA/CCAS a acté l'**obligation de verser annuellement les 27 millions d'euros à compter de 2019**, venant des activités sociales pour alléger les cotisations (ce qui n'était pas le cas avant).
- **Le 0 % reste à charge est rentré en vigueur !** La CAMIEG va commencer à prendre en charge, dès 2019, une partie des remboursements de la CSM-R dans le domaine de l'auditif, du dentaire et de l'optique ce qui va alléger sa trésorerie avec la possibilité d'améliorer les remboursements.
- En commission assurances, a été évoquée la possibilité de création par SOLIMUT d'un **4e niveau comme CORT et SODELI au second semestre 2019 !**

Nous n'avons pas voulu le départ d'ÉNERGIE MUTUELLE ni l'arrivée de SOLIMUT. Nous sommes très attachés à la gestion de notre protection santé par les salariés et les retraités avec la solidarité en toile de fond. Sans prendre le parti de l'un ou de l'autre, **nous pensons qu'il est urgent d'attendre la fin de l'année.** On verra alors les décisions qui seront prises pour avoir une CSM-R PERFORMANTE.

Nous serons les premiers à dénoncer d'éventuelles dérives ou incohérences en sachant que le contrat CSM-R pourra être dénoncé avant la fin de l'année pour les non convaincus.

Notre fédération prendra toutes ses responsabilités, mais attention aux aveuglements qui, à terme, pourront être plus nuisibles que profitables.